



Prêt pour la retraite

*Fiche d'information pour les travailleurs
âgés de 49 à 60 ans*

www.ssa.gov



La retraite est différente pour chacun

La retraite a une signification différente pour chaque personne. La retraite n'étant pas une situation identique pour tous, nous voulons vous donner les informations dont vous avez besoin pour planifier votre retraite et prendre des décisions éclairées.

Les revenus sont essentiels

Vos revenus sont utilisés pour déterminer votre admissibilité aux prestations de la Social Security (Sécurité sociale) et le montant de ces prestations. Utilisez votre Social Security Statement (relevé de Sécurité sociale) pour vérifier vos revenus chaque année. Si vous constatez une erreur dans votre relevé de revenus, veuillez nous la signaler. Découvrez comment le faire sur www.ssa.gov/pubs/EN-05-10081.pdf (uniquement en anglais).

Vous devrez bientôt faire des choix

Lorsque vous atteindrez 62 ans, vous devrez prendre des décisions importantes concernant votre travail et vos prestations de retraite de la Social Security. Vous pourrez continuer à travailler, demander des prestations, faire les deux ou ne faire ni l'un ni l'autre. Chaque choix s'accompagne de considérations importantes pour vous et votre famille. Pour en savoir plus, consultez www.ssa.gov/benefits/retirement/matrix.html (uniquement en anglais).

Choix pour la retraite	Continuer à travailler	Arrêter de travailler
Prendre sa retraite Prestations	Continuer à travailler et percevoir des prestations retraite	Arrêter de travailler et percevoir des prestations retraite
Ne pas prendre sa retraite Prestations	Continuer à travailler et ne pas percevoir de prestations retraite pour le moment	Arrêter de travailler et ne pas percevoir de prestations retraite pour le moment

Vos prestations sont maintenues à vie

Vos prestations durent aussi longtemps que vous vivez. Votre âge du départ à la retraite à taux plein est de 67 ans. Si vous demandez des prestations avant l'âge du départ à la retraite à taux plein (dès l'âge de 62 ans), le montant que vous recevrez chaque mois sera réduit pour le reste de votre vie. En retardant la demande de prestations après l'âge du départ à la retraite à taux plein (jusqu'à 70 ans), vous augmentez le montant mensuel que vous recevez pour le reste de votre vie. Notre calculateur d'espérance de vie peut fournir une estimation de votre durée de vie en fonction de votre âge et de votre sexe : www.ssa.gov/planners/lifeexpectancy.html (uniquement en anglais).

Travailler tout en recevant des prestations

Si vous recevez des prestations de retraite, mais que vous souhaitez continuer à travailler, vous pouvez le faire. Cependant, en fonction de vos revenus avant l'âge du départ à la retraite à taux plein, nous pourrions retenir temporairement une partie ou la totalité du montant de vos prestations. Lorsque vous atteindrez l'âge du départ à la retraite à taux plein, nous recalculerons le montant de votre prestation pour vous accorder un crédit pour les mois où nous avons réduit ou retenu des prestations en raison de vos gains excédentaires. Les revenus que vous percevez après avoir atteint l'âge du départ à la retraite à taux plein ne réduiront pas vos prestations. Pour en savoir plus, consultez www.ssa.gov/pubs/EN-05-10069.pdf (uniquement en anglais).

Travailler peut augmenter vos prestations

Vos revenus peuvent augmenter le montant de vos prestations mensuelles, même après que vous avez commencé à recevoir des prestations. Chaque année, nous examinons votre historique de revenus. Si votre dernière année de revenus s'avère être l'une de vos 35 années les plus élevées, nous recalculerons automatiquement le montant de vos prestations et vous verserons toute augmentation due. Vous pouvez obtenir des estimations supplémentaires basées sur les revenus que vous pensez gagner à l'avenir à l'aide de la calculatrice de retraite *my Social Security* sur myaccount.ssa.gov (uniquement en anglais).

Certaines prestations sont imposables

Si votre revenu total dépasse un certain montant, vous pourriez être soumis(e) à l'impôt fédéral sur le revenu sur une fraction de vos prestations de la Social Security. Pour en savoir plus, consultez www.ssa.gov/planners/taxes.html (uniquement en anglais).

Épargner en vue de la retraite

La Social Security n'est pas destinée à être votre seule source de revenus à la retraite. Vous aurez probablement besoin d'autres sources d'épargne, de placements, de pensions ou de comptes de retraite pour vivre confortablement à la retraite. En moyenne, la Social Security représentera environ 40 % de vos revenus annuels avant la retraite, bien que cela puisse varier en fonction de vos circonstances. Il existe de nombreux moyens d'épargner pour la retraite. Voici quelques moyens à envisager :

- Cotisez à des comptes de retraite, tels que les 401(k) et les comptes de retraite individuels (IRA, pour « Individual Retirement Accounts »).
- Profitez des possibilités de cotisations supplémentaires, qui permettent aux travailleurs de 50 ans et plus de verser chaque année un montant supplémentaire sur un 401(k) et un IRA.
- Gardez à l'esprit que, si vous retirez des sommes ou si vous liquidez votre 401(k) ou votre IRA avant l'âge de 59 ans et demi, vous paierez généralement une pénalité de retrait anticipé.

Pour plus d'informations sur la façon d'épargner, consultez www.savingmatters.dol.gov/employees.html (uniquement en anglais).

La Social Security sera là lorsque vous prendrez votre retraite

Les cotisations de Social Security que vous payez sont investies dans les fonds fiduciaires de la Social Security qui sont utilisés pour verser des prestations aux bénéficiaires actuels. Le Conseil d'administration de la Social Security estime que, selon la législation actuelle, les fonds fiduciaires seront en mesure de verser l'intégralité des prestations dans les délais jusqu'en 2034. En 2034, la Social Security sera encore en mesure de verser environ 810 USD pour chaque tranche de 1 000 USD de prestations prévues. Pour en savoir plus, consultez www.ssa.gov/people/materials/pdfs/EN-05-10229.pdf (uniquement en anglais).

Incapacité de travailler en raison d'un handicap mental ou physique

Un handicap peut survenir à tout âge. Si vous êtes dans l'incapacité d'atteindre un certain niveau de revenu en raison d'un handicap mental ou physique, et si vous remplissez certaines conditions d'admissibilité, vous pourriez avoir droit à des prestations d'invalidité de la Social Security. Pour en savoir plus sur les prestations d'invalidité, consultez www.ssa.gov/disability (uniquement en anglais). Le programme Supplemental Security Income (Allocation supplémentaire de revenu de sécurité, SSI, acronyme en anglais) verse des prestations aux adultes et aux enfants atteints de handicap qui ont des revenus et des ressources limités. Pour en savoir plus sur le SSI, consultez ssa.gov/benefits/ssi/ (uniquement en anglais).

Prestations pour les membres de la famille

Votre famille, notamment votre conjoint, vos ex-conjoints et vos enfants à charge, peut être admissible à des prestations au titre de votre dossier. Pour en savoir plus sur les prestations pour votre famille, consultez www.ssa.gov/benefits/retirement/planner/applying7.html (uniquement en anglais).

Votre famille peut également être admissible à des prestations en tant que survivant. Si vous êtes le conjoint ayant les revenus les plus élevés, le moment auquel vous demandez à recevoir des prestations peut avoir une incidence sur les prestations de votre conjoint survivant. Pour en savoir plus sur les prestations de survivant, consultez www.ssa.gov/planners/survivors (uniquement en anglais).

Prestations en tant que conjoint

Si vous êtes marié(e), divorcé(e) ou veuf/veuve, vous pourriez être admissible à des prestations plus élevées au titre du dossier de votre conjoint. Lorsque vous demandez des prestations de retraite ou des prestations en tant que conjoint, il se peut que vous deviez demander les deux prestations en même temps. Pour en savoir plus, consultez www.ssa.gov/pubs/EN-05-10035.pdf (uniquement en anglais).

Nous sommes là pour vous

La Social Security assure la couverture d'environ 96 % des travailleurs américains. Pour en savoir plus sur la Social Security, visitez www.ssa.gov (uniquement en anglais).



Securing today
and tomorrow

Social Security Administration

Publication No. 05-10707-FR | July 2025

Prêt pour la retraite Fiche d'information pour les travailleurs âgés de 49 à 60 ans

Retirement Ready Fact Sheet for Workers Ages 49 – 60 (French)

Produced and published at U.S. taxpayer expense

Produit et publié aux frais du contribuable américain

English is the official language and authoritative version of all federal information.